



## "autorisation d'occupation à titre gratuit" - valeur juridique

Par **marraye**, le **16/10/2010** à **17:12**

Bonjour,

Quelqu'un connaît-il la valeur juridique d'une "[s]autorisation d'occupation à titre gratuit[s]" ? La personne ayant signé ce document est aujourd'hui décédée, et ne laisse derrière elle que 2 héritiers (ses petits-enfants). je voulais savoir si ce document, qui a été fait en faveur d'un tiers à la famille, est opposable aux 2 héritiers ou si l'autorisation prend fin avec le décès ?

Merci de votre aide,

Maria

Par **Domil**, le **16/10/2010** à **17:14**

Est-ce un acte notarié ?

Par **marraye**, le **20/10/2010** à **23:12**

Non, il s'agit d'une feuille de papier signée et datée par la défunte seulement et intitulé "autorisation d'occupation à titre gratuit", il y est fait mention de la mise à disposition du bien et de l'obligation de conservation du bénéficiaire de l'autorisation.

Merci de votre réponse,

Cordialement.